

INSTRUCTION DE COURSE
Championnat de Ligue Bretagne HANDI/VALIDE Centre Nautique de Lorient -
Section Handivalide Lorient Grade 5A
17 au 18 mai 2025
CNL Lorient : Quai Eric Tabarly 56100 Lorient

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra
La régate sera régie par :
- 1.2. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, 2025/2028
- 1.3. les règles du Championnat de Ligue Handivalide - Les règles du Championnat Départemental Handivalide

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au CNL
- 3.2 Les avis seront également mis en ligne à l'adresse www.cnlorient.com
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 71

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé aux mâts officiels situés au club
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Programme :

DATES	HORAIRES	TOUTES CLASSES
17/05/25	12H00	Briefing coureurs
17/05/25	14H00	1er Signal Avertissement
18/05/25	09H00	1er Signal Avertissement

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONE DE COURSE.

9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit ou raid.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont définies en **annexe** MARQUES DE PARCOURS

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Quand un bateau commissaire est stationné à proximité de la marque extrémité de ligne de départ, aucun voilier ne doit naviguer entre ce bateau et cette marque à partir du signal préparatoire.

12.6 Séquence de départ : (Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.) :

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	SERIE
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, U ou Noir Un signal sonore	4	 P  I  Z
			 U  I
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	 P  I  Z
			 U  I
Départ	Amené du pavillon de classe Un signal sonore	0	SERIE

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y a pas de changement de parcours

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

Pour les classes 4.95, Mini Ji, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Les bateaux ne finissant pas 15minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16,3 LE temps cible pour l'arrivée du 1er est de 30 minutes

16,4 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au CNL
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au CNL. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- Pénalités sans instruction (modification de la règle 63.2 des RCV) pour non-émargement dans les délais ci-dessous :
- Le non-respect de l'émargement au départ entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.
 - Le non-respect de l'émargement au retour entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la dernière course du jour courue et validée.
 - Le non-respect de l'émargement au départ et au retour entraînera sans instruction une pénalité de 20% du nombre des inscrits sur toutes les courses du jour courues.
- Ces pénalités se calculent selon les modalités de la règle 44.3(c) des RCV.
- Heures limites pour émarger :
- Au départ : Heure du signal préparatoire de la course concernée. - Au retour à terre : Heure limite de dépôt des réclamations.
- 17.4 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a. Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - b. Pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 61.2.
- 17.5 Les coureurs.euses doivent émarger sur papier avant de partir des pontons. La ligne et le pointage d'arrivée fait office d'émargement retour. Tout.e concurrent.e. souhaitant abandonner, doit en informer immédiatement le comité de course ou l'Autorité Organisatrice.

18. CLASSEMENT

- 18.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 **Courses retirées :**
- a. Quand moins de cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
 - b. Quand cinq courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 Le canal VHF utilisé en course est le 71.
- 19.2 Le port de la brassière est obligatoire dès le départ sur l'eau, jusqu'au retour à terre.
- 19.3 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 19.4 Suivant les règles de classes à partir de 15 nds de vent l'envoi du pavillon R sur le comité consigne de prendre 1 Ris

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP]

- 20.1 [DP] Le remplacement d'équipier sera autorisé si celui-ci a été signalé préalablement sur la liste d'équipages. Dans les autres cas, ce remplacement doit recevoir l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

-

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

22. ACCOMPAGNATEURS

- 22.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

- [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

28. PRIX

Des prix seront distribués au 3 premiers de chaque série.

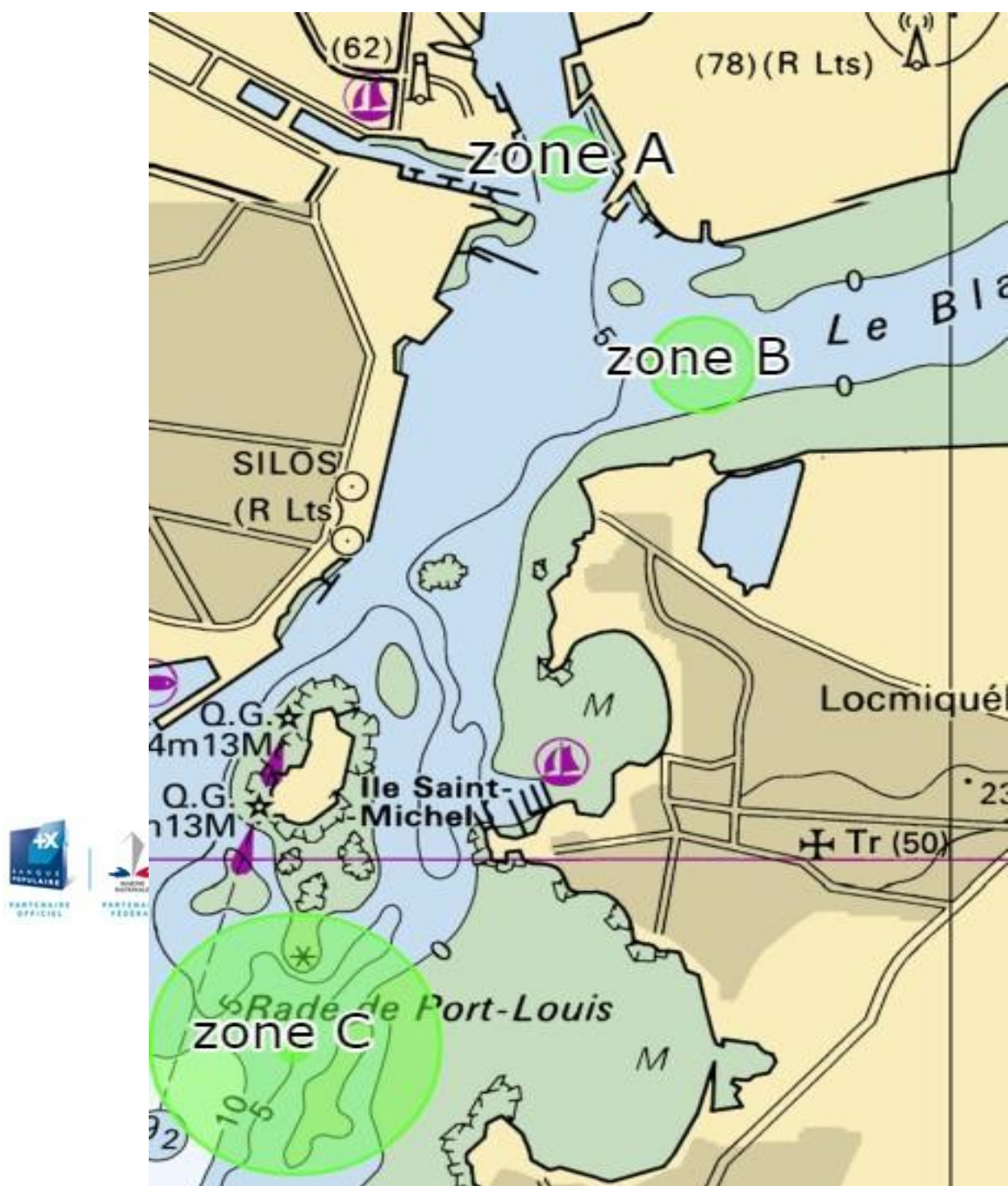
Composition du corps arbitral :

Président du comité de course : Patrick Quideau

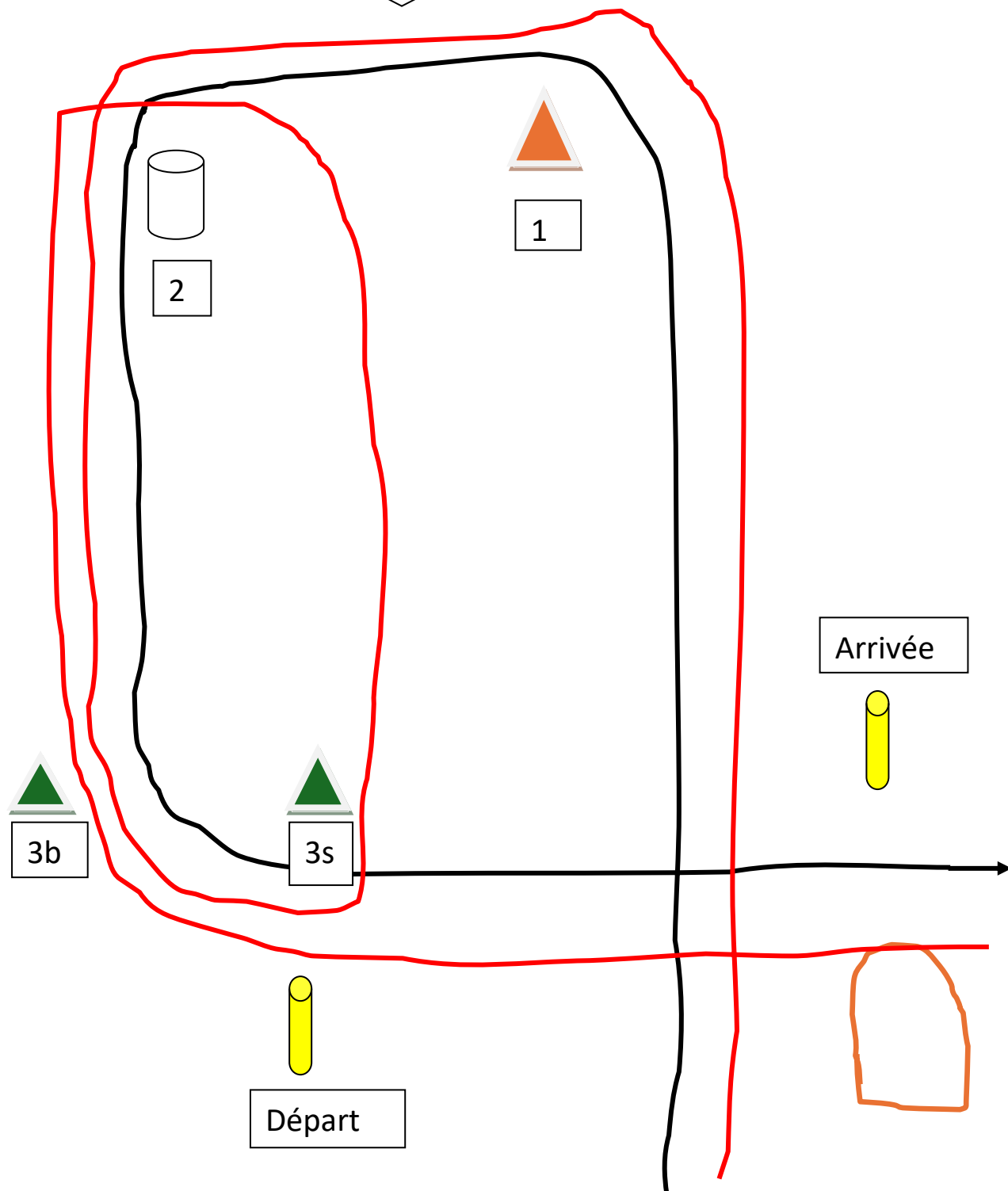
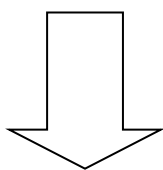
Comité de course : Théo Chanel

Président du jury : François Lozachmeur

ANNEXE ZONNE DE COURSE



ANNEXE PARCOURS CONSTRUITS



DEFINTION DES MARQUES DE PARCOURS

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée crayon JAUNE	Bouée 1 : Tétrahydrique ORANGE	Bouée crayon JAUNE
	Bouée 2 : Cylindrique BLANCHE	
	Bouées 3s/3b (porte) : Conique VERTE	

Parcours n°1 (noir) :
Flamme numérique n°1 = 1 TOUR

Parcours n°2 (rouge) :
Flamme numérique n°2 = 2 TOURS

ANNEXE PARCOURS COTIERS

Parcours n°3 (cotier)

Flamme numérique n°3

Nom de la bouée	Coté requis
départ	
Latérale tribord n°3	A laisser à babord
Latérale tribord n°5	A laisser à babord
Latérale tribord n°7	A contourner et laisser à babord
arrivée	

